

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2026 à 20h30

Etaient présents : Mmes BERGE, DELMAS, LOUIS, MKAAD-RAS, SERRANO, URBAN. MM. COURBEZ, COUTANCEAU, GAVILANES, MALLET, NEBOUT D., NEBOUT T.

Avaient donné procurations : Christine LOGEZ à Rachel MKAAD-RAS et Pierre VINCENT à Manuel GAVILANES

Etaient excusés : Joan COLL RODIERE, Claire HAUTEMANIERE, Veemah SOOMIEN et Mickaël BARRETT

Etait absent : Yoann PERES

Secrétaire de séance : Pierre COURBEZ

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026

Adoption à l'unanimité après rajout de Magali SERRANO qui était présente.

1. CHOIX ACQUISITION D'UN VÉHICULE SERVICE TECHNIQUE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques en remplacement du Peugeot Boxer diesel.

Le besoin établi est un camion avec benne basculante.

Elle précise que pour des raisons d'économie d'énergie, de respect de l'environnement, mais également de confort des agents (bruit), le choix s'est porté sur un véhicule électrique.

Ce marché est passé dans le cadre d'une procédure simplifiée de la commande publique (inférieur à 60 000€HT).

Des propositions ont été demandées à plusieurs concessionnaires

- Renault Master : ~50 772€
 - Pas de recharge rapide, reprise de l'ancien véhicule à hauteur de 500€, véhicule 3,5T, plateau benne, attache remorque
- Peugeot Boxer : ~53 950€
 - Même option que le master, reprise de l'ancien véhicule à hauteur de 1800€
- Fiat Ducato : ~39 774€
 - Recharge rapide, pas de reprise de l'ancien véhicule, véhicule 4,25T, plateau benne, attache remorque, batterie 110kWh, modèle 2026, caméra de recul
 - Prime CEE de 9850€ inclus dans le prix

Après discussion, la proposition de FIAT – AUTO NORD à TOULOUSE pour le modèle FIAT DUCATO MY26 -e-Ducato maxi benne L3, 4.25 t électrique 270ch est la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à l'entreprise FIAT AUTO NORD d'un camion FIAT DUCATO MY26 pour un montant de 31 581.36€ HT et de 39 774.68€ TTC., autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et sollicite du Conseil Départemental et du Conseil Régional l'aide maximum pour ce projet.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2026, opération 133, sans avoir recours à l'emprunt.

2. DÉCISION MODIFICATIVE

Le montant de l'acquisition rentrant dans le budget, la décision modificative n'est pas nécessaire.

3. SDEHG - RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY - passage en LED

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 05 mai 2026 concernant la rénovation de l'éclairage du stade de rugby, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

La commune a sollicité le SDEHG afin de procéder à la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur de rugby.

Dans ce cadre, il est prévu la mise en place de projecteurs LED plus performants, permettant à la fois d'améliorer le niveau d'éclairement et de réduire les nuisances lumineuses.

Le projet consiste en un remplacement des projecteurs à l'identique, en conservant les mâts et l'infrastructure existante.

L'opération sera réalisée conformément aux préconisations de la Fédération Française de Rugby ainsi qu'à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

1/ Diagnostic :

Vérification des mâts :

- * Les mâts seront vérifiés par essais dynamiques avec les nouvelles charges appliquées.
- * Dans le cas où les mâts seraient conservés, un traitement anticorrosion en pied de mât sera réalisé.
- * En cas d'insuffisance structurelle des mâts, un nouveau projet intégrant leur remplacement sera chiffré.

Vérification des lignes de vie existantes sur les mâts d'éclairage :

- * Contrôle de l'état général, des ancrages, de la continuité et de la conformité aux normes en vigueur.
- * Réalisation d'essais de résistance et d'une inspection visuelle obligatoire avant toute intervention.
- * En cas d'insuffisance structurelle des lignes de vie, un nouveau projet intégrant leur remplacement sera chiffré.

Réfection du pied de l'ensemble des mâts du terrain d'honneur :

- * Dépose de la pointe de diamant existante
- * Sablage et nettoyage du pied de mât
- * Application d'une peinture bitumineuse de protection anticorrosion
- * Reconstitution du pied de mât avec finition en galets de Garonne

2/ Dépose des 12 projecteurs Iodure 2000W existants

3/ Pose de 12 projecteurs LED type Grand espace

4000K-5700K - entre 1000W et 1500W - Arrêté du 27/12/2018 Optique sportive - Grand espace

>= 140lm/W - L80B10

IP66 min - IK08 à IK10

Driver:

- Driver programmable (DALI)
- Protection surtension ≥ 10 kV
- Facteur de puissance $\geq 0,95$

-THD<10%

4/ Niveau d'éclairement suivant la FFR - E4

Uniformité générale U0 : 0,7

Niveau éclairage: 200 lux à l'allumage et 150 lux moyen à maintenir

Uniformité longitudinale : 0,7

Eblouissement (GR) : <= 50

Référentiels normatifs :

EN 12'93

NF C 17-200

NF C 15-100

Fédération Française de Rugby (classe E4)

Recommandations Association Française de l'Eclairage

Le montant hors taxes du projet est de **52 800 € HT**. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à **29352€HT**. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la participation communale par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. L'annuité définitive sollicitée à la commune sera calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée en section de fonctionnement du budget communal.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

➔ Point sur le matériel technique, intervention Denis NEBOUT :

L'arrivée du nouveau camion benne va résoudre nos problématiques avec le camion existant en panne et va répondre aux besoins de la commune.

Inventaire et point sur l'ensemble du petit et moyen matériel/outillage en cours. La maintenance n'a pas été bien suivie et il faut donc faire pas mal de révision de certains petits/moyen outillages

Tracteur en panne : en cours de réparation 3 800€ + révision générale

Tondeuse du stade a besoin aussi d'une révision

Notre matériel se partage entre électrique et thermique (50-50) ce qui correspond parfaitement à nos besoins.

L'arrivée du nouveau camion en mode électrique permet de continuer cette transition vers l'électrique et de répondre parfaitement au besoin (trajets courts autour de la commune). Besoin malgré tout de garder des éléments en thermique pour certain matériel car besoin de puissance ou durée de fonctionnement.

➔ Point sur travaux chemin du Canton, intervention Marie France URBAN :

Début des travaux le 20/07 avec un arrêté municipal d'une durée de 10 semaines

Le chemin du canton sera fermé avec modification du sens de circulation pour autoriser l'accès aux riverains.

Fin des travaux prévu fin Aout/début septembre.

Réunion faite avec CCHT, reseau31, riverains:

Modification du stationnement qui passe en totalité côté droit (coté stade) à cause des problèmes liés à l'évacuation eaux pluviales.

Certains puisages sont bouchés, ils seront débouchés pendant les travaux.

Un éclairage LED solaire autonome sera mis en place.

➔ **Projet Marché sur place du Village, intervention Magali SERRANO**

Projet de mise en place d'un marché sur la place du Village à la rentrée, il sera mis en place à partir du 09/09/26 tous les 2èmes mercredis de chaque mois.

A ce jour 8 producteurs sont intéressés

Fin du conseil municipal à 19h43